

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 04 juillet 2020

Conseillers en exercice :	33
présents :	.33
pouvoirs :	0
non participé au vote	0
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

Aujourd'hui samedi 04 juillet 2020 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 30 juin 2020, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Morgan BERGER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Morgan BERGER – M. Julien HAUSER – Mme Carole VANDEVOORDE – M. Michel BERGER – Mme Nadège SKOLLER – M. Yannick LAURENT – Mme Géraldine GORDIEN – M. Gilles PREVOT – Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU – M. Bernard HANUS – Mme Christiane PERRIOT – M. Florent RODRIGUES – Mme Sylvie GAUTIER – Mme Christine BAUDET – M. Patrice BOISSON – Mme Brigitte DESUCHE – M. Yoann BASSON – Mme Bernadette BOULAIN – M. Valentin ROUGIER – Mme Aurélie PINEAU – M. Dominique VERRIER – Mme Céline LAURENT – M. Stéphane CORNET – Mme Carole PLEDRA – M. Jonathan MUÑOZ – Mme Dominique DAIGRE – M. Olivier TOUBOUL – Mme Yasmin UVEAKOVI – M. Jean-Hubert LELIEVRE – Mme Emilie RICHAUD – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – M. Damien BERTRAND -

M. Valentin ROUGIER est nommé secrétaire de séance.

CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

2020.76

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-1 et L.2122-2 ;

Considérant que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

**Le conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE la création de 9 postes d'adjoints.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Morgan BERGER